

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Finances et du Revenu national, 2025

No de catalogue : Rv2-4F-PDF

ISSN 2819-4551



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon la forme et la manière prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport doit être lu conjointement avec le [budget principal des dépenses](#).

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les activités de programme de l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans le [plan ministériel](#).

Base de la présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au présent rapport inclut les autorisations de dépenser de l'ARC accordées par le Parlement et utilisées par l'ARC, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

L'ARC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement découlent toujours d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Faits saillants des résultats depuis le début de l'exercice

La figure 1 ci-dessous reflète les autorisations nettes annuelles de l'ARC pouvant être utilisées, ainsi que les dépenses cumulées de l'ARC au 30 juin 2025.

Les autorisations nettes annuelles et les dépenses cumulées de l'ARC ont diminué considérablement, principalement en ce qui a trait aux autorisations législatives, en raison de l'élimination de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1^{er} avril 2025. Les dépenses depuis le début de l'exercice ont également diminué, en raison des paiements législatifs et des coûts de fonctionnement. Une analyse plus approfondie des autorisations et des dépenses est présentée ci-dessous.

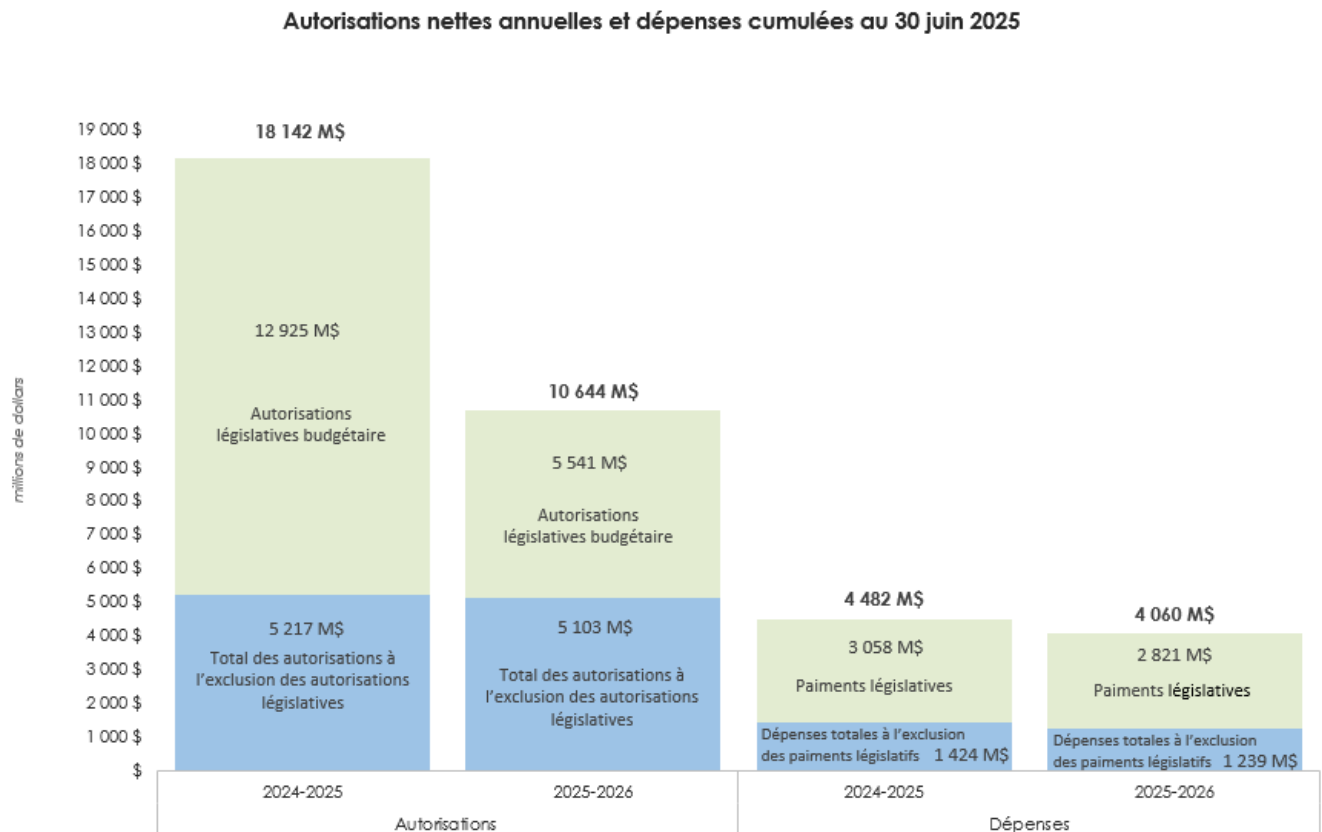


Figure 1 : Autorisations annuelles nettes par rapport aux dépenses cumulées au 30 juin 2025.

Remarque 1 : Pour plus de détails sur les éléments spécifiques inclus dans les autorisations législatives, veuillez vous reporter à l'état des autorisations à la fin du rapport.

Analyse des autorisations d'une année à l'autre

Le présent rapport indique les résultats de l'exercice en cours par rapport au budget principal des dépenses et aux autorisations disponibles de l'exercice antérieur. Les autorisations de l'année en cours n'incluent pas le financement récemment approuvé dans l'énoncé économique de l'automne de 2024, qui sera demandé par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses. Comme le montre le tableau sommaire ci-dessous, le total des autorisations budgétaires de l'ARC a diminué de **7 498 M\$ M\$ (7,5 G\$)** depuis le premier trimestre de 2024-2025, passant de **18 142 M\$ (18,1 G\$)** en 2024-2025 à **10 644 M\$ (10.6 G\$)** en 2025-2026.

Sommaire de l'État des autorisations (non vérifiées)

(en millions de dollars)	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Écart dans les autorisations budgétaires
Autorisations législatives budgétaires	5 541 M\$	12 925 M\$	(7 384 M\$)
La diminution des autorisations législatives budgétaires est principalement attribuable à l'élimination de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1 ^{er} avril 2025; par conséquent, un seul paiement final de la redevance sur les combustibles a été effectué, (7 460 M\$)			
Autorisations de fonctionnement brutes du crédit 1	5 457 M\$	5 556 M\$	(99 M\$)
La diminution des autorisations de dépenses de fonctionnement brutes du crédit 1 est principalement liée à ce qui suit : • Une diminution des autorisations disponibles de l'exercice précédent, (309 M\$). • Diminution liée à l'intensification des réductions du recentrage des dépenses gouvernementales annoncées dans le budget fédéral de 2023, (30 M\$). • Augmentation liée à la mesure du budget fédéral de 2022 visant à poursuivre la lutte contre l'évasion fiscale et à renforcer l'observation fiscale, 10 M\$. • Augmentation liée aux augmentations de l'année courante prévues dans les dernières conventions collectives, principalement pour les groupes de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, 60 M\$. • Augmentation liée au financement annoncé dans le budget fédéral de 2024, principalement pour maintenir la qualité des services offerts par les centres de contact et pour les paiements rétroactifs au titre de la remise canadienne sur le carbone (RCC) pour les petites entreprises, 170 M\$.			
Autorisations en capital du crédit 5	135 M\$	143 M\$	(8 M\$)
La diminution des autorisations en capital du crédit 5 est liée à ce qui suit : • Une diminution des autorisations en capital en raison d'une réaffectation du crédit de fonctionnement, (20 M\$). • Une diminution des autorisations liées à une mesure du budget fédéral de 2021; Évaluation agile des risques liés à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), (2 M\$). • Diminution des autorisations liées à une mesure budgétaire fédérale antérieure; Protection des renseignements des contribuables, (1 M\$). • Une augmentation des autorisations disponibles de l'exercice précédent, 15 M\$.			

Recettes affectées au crédit	(489 M\$)	(482 M\$)	(7 M\$)
L'augmentation des recettes affectées au crédit est principalement liée aux augmentations de l'année courante associées aux dernières conventions collectives et la bonification du Régime de pensions du Canada			
Total des autorisations budgétaires	10 644 M\$ (10,6 G\$)	18 142 M\$ (18,1 G\$)	(7 498 M\$) (7,5 G\$)

Analyse des dépenses d'une année à l'autre

Dépenses engagées par crédit

Les **dépenses du premier trimestre**, en date du 30 juin 2025, ont diminué de **422 M\$**, passant de **4 482 M\$ (4,5 G\$)** en 2024-2025 à **4 060 M\$ (4,1 G\$)** en 2025-2026, comme le montre l'État des autorisations. Les composantes importantes de ces écarts d'une année à l'autre sont présentées ci-dessous.

Sommaire de l'État des autorisations (non vérifiées)

(en millions de dollars)	Dépenses cumulatives au 30 juin 2025	Dépenses cumulatives au 30 juin 2024	Écart dans les dépenses cumulatives
Autorisations législatives budgétaires	2 821 M\$	3 058 M\$	(237 M\$)
La majeure partie de la diminution des autorisations législatives budgétaires est principalement liée à la réduction des paiements au titre de la redevance sur les combustibles, à la suite de la suppression de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1 ^{er} avril 2025, (260 M\$).			
Dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1	1 227 M\$	1 409 M\$	(182 M\$)
La diminution des dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1 est principalement liée à ce qui suit :			
Salaires ○ Diminution des salaires des employés nommés pour une période déterminée et des étudiants, découlant des mesures d'atténuation mises en œuvre au cours de l'année précédente et de l'année courante afin de réduire les dépenses de fonctionnement de l'ARC, (83 M\$). ○ Diminution des dépenses liées aux heures supplémentaires effectuées, (5 M\$).			
Fonctionnement et entretien • Diminution des dépenses liées aux logiciels informatiques Microsoft 365, qui sont désormais payées au moyen d'un transfert budgétaire permanent à Services partagés Canada, (13 M\$). • Diminution des frais de déplacement en raison des efforts visant à réduire tous les montants non discrétionnaires, (3 M\$).			
<i>Écarts liés spécifiquement aux Services professionnels et spéciaux sont détaillés ci-dessous à la page suivante.</i>			
Dépenses en capital du crédit 5	12 M\$	15 M\$	(3 M\$)
La diminution des dépenses en capital du crédit 5 est principalement liée à l'achèvement des projets d'investissements majeurs.			
Total des autorisations budgétaires	4 060 M\$ (4,1 G\$)	4 482 M\$ (4,5 G\$)	(422 M\$)

Dépenses engagées par article courant

Les écarts importants seront expliqués dans le tableau ci-dessous. Tous les articles courants ont réalisé des diminutions des dépenses cumulatives à partir du premier trimestre. Plus de détails sur les articles courants objets les plus importants sont ci-dessous

Sommaire des dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en millions de dollars)	Dépenses cumulatives au 30 juin 2025	Dépenses cumulatives au 30 juin 2024	Écart dans les dépenses cumulatives
Paiements de transfert	2 642 M\$	2 896 M\$	(254 M\$)
La diminution des paiements de transfert est principalement liée à la réduction des paiements au titre de la redevance sur les combustibles, à la suite de la suppression de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1 ^{er} avril 2025, (260 M\$).			
Personnel	1 322 M\$	1 394 M\$	(72 M\$)
L'explication de l'écart indiquée dans la section des salaires du crédit 1 net s'applique également aux articles courants relatifs au personnel , ainsi qu'aux augmentations liées à d'autres éléments, y compris le Régime d'avantages sociaux des employés.			
Autres articles courants	217 M\$	315 M\$	(98 M\$)
De la diminution de 98 M\$, 68 M\$ sont liés à l'article courant des services professionnels. Les éléments suivants se rapportent spécifiquement à cet écart : • Diminution en raison du calendrier des factures reçues du ministère de la Justice, (62 M\$). • Diminution du transfert à Revenu Québec pour l'administration de la TPS, au moment et au montant de la facturation, (7 M\$). • Diminution du nombre de consultants en TI en raison d'un effort actif pour respecter les engagements de réduction des dépenses gouvernementales, (4 M\$). • Diminution des dépenses liées aux conseillers en langues, aux frais de cours et aux frais de scolarité, (\$3M). 14 M\$ de la diminution est liée à l'acquisition de machines et d'équipement, principalement en raison de la réduction des dépenses liées aux logiciels informatiques Microsoft 365, qui sont désormais payées par un transfert budgétaire permanent à Services partagés Canada. 6 M\$ de la diminution est liée à l'article courant des loyers, qui résulte d'une réduction de l'empreinte immobilière de l'ARC, fournie par Services publics et Approvisionnement Canada.			
Recettes affectées au crédit	(121 M\$)	(123 M\$)	2 M\$
Total des autorisations budgétaires	4 060 M\$ (4,1 G\$)	4 482 M\$ (4,5 G\$)	(422 M\$)

1. Les paiements de transfert comprennent les paiements d'allocations spéciales pour enfants, les paiements de la RCC, la distribution des redevances sur les combustibles - Provinces et Territoires, la distribution des redevances sur les combustibles - Entreprises d'agricoles, la distribution des redevances sur les combustibles - Les petites entreprises, les paiements liés au coût de l'énergie et les paiements aux organismes sans but lucratif.

Risques et incertitudes

L'ARC est un organisme d'administration fiscale et des prestations de calibre mondial qui est digne de confiance, juste et qui adopte la philosophie Les gens d'abord. À ce titre, l'ARC surveille continuellement ses environnements internes et externes pour détecter les événements qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses priorités et de ses objectifs stratégiques. Le Conseil de direction surveille et la haute direction reçoit des mises à jour trimestrielles sur le profil des risques de l'entreprise de l'ARC, ce qui comprend une surveillance courante de l'ensemble du portefeuille des risques. Compte tenu de l'évolution des risques et de l'environnement financier, le risque lié à la gestion financière a été élevé à un risque au niveau de l'entreprise. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation de l'ARC sont décrits dans le [plan ministériel 2025-2026](#).

L'ARC reconnaît que presque tous les risques clés énumérés dans le plan ministériel pourraient entraîner des répercussions financières s'ils devaient se concrétiser. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation connexes décrits dans le plan ministériel se rapportent aux priorités stratégiques de 2025-2026 de l'Agence, qui sont les suivantes :

- Offrir des services de grande qualité
- Assurer l'équité du régime fiscal
- Continuer la transformation numérique
- Favoriser un effectif productif et diversifié dans un milieu de travail moderne, flexible, inclusif et accessible

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le présent exercice s'annonce difficile, car l'ARC traverse une période de demandes accrues et de restrictions budgétaires. La réduction des dépenses et l'accent mis sur la prudence budgétaire continue d'être des thèmes centraux cette année. La réduction progressive du financement associé au soutien après la pandémie, la fin de certains fonds et les initiatives d'économies à l'échelle du gouvernement ont contribué à réduire les pouvoirs de l'ARC.

De plus, des facteurs externes tels que la croissance de la population canadienne et l'augmentation des risques liés à la sécurité ont une incidence sur les coûts des programmes. Ces changements, qui pourraient devoir être mis en œuvre de façon prioritaire, nécessiteraient des sources de financement en temps opportun, puisque la marge de manœuvre financière de l'ARC s'est réduite.

L'ARC continue de contribuer à la priorité du gouvernement en matière de dépenses gouvernementales responsables en réduisant les dépenses discrétionnaires en matière de déplacements, de services professionnels et d'autres dépenses de fonctionnement. L'ARC a agi de façon proactive pour faire avancer ses plans financiers, tout en assurant la viabilité financière à long terme de l'ARC. Ces plans ont nécessité le lancement de mesures de réaménagement des effectifs ainsi que la fin de contrats à durée déterminée plus tôt que prévu.

L'objectif de l'ARC, tout au long du processus de planification financière, a été de réduire au minimum les répercussions sur les employés, les activités de base et les services offerts aux Canadiens, tout en veillant à ce que la capacité d'exercer ses activités dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés soit assurée.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :



Jean-François Fortin au nom de
Bob Hamilton, commissaire

Hugo Pagé, administrateur supérieur
des affaires financières

Ottawa, Canada
Date : 2025-08-21

AGENCE DU REVENU DU CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement brutes	5 457 113	1 348 497	1 348 497	5 556 071	1 532 228	1 532 228
Recettes à valoir sur le crédit	(489 859)	(121 425)	(121 425)	(482 414)	(122 990)	(122 990)
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	4 967 254	1 227 072	1 227 072	5 073 657	1 409 238	1 409 238
Crédit 5 - Dépenses en capital	135 712	12 146	12 146	143 423	14 650	14 650
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	661 636	165 409	165 409	568 546	142 137	142 137
Versements d'allocations spéciales pour enfants (<i>Loi sur les allocations spéciales pour enfants</i>)	423 000	108 848	108 848	396 000	102 187	102 187
Paiements de l'incitatif à agir pour le climat	3 522 000	2 319 356	2 319 356	11 358 000	2 700 767	2 700 767
Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada	293 913	12 845	12 845	338 773	19 519	19 519
Distribution des redevances sur les combustibles - Provinces et Territoires	17 000	20 823	20 823	60 000	7 649	7 649
Distribution des redevances sur les combustibles - Entreprises d'agricoles		94 350	94 350	203 500	85 567	85 567
Distribution des redevances sur les combustibles - Les petites et moyennes entreprises	623 000	99 203	99 203			
Traitement et allocation pour automobile de la ministre	102	15	15	99	25	25
Montants adjugés par une cour -- Cour canadienne de l'impôt	-	78	78	-	166	166
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	12	12	-	19	19
Prestation liée au coût de l'énergie	-	(1)	(1)	-	(1)	(1)
Autorisations législatives budgétaires totales	5 540 651	2 820 938	2 820 938	12 924 918	3 058 035	3 058 035
Autorisations budgétaires totales	10 643 617	4 060 156	4 060 156	18 141 998	4 481 923	4 481 923

¹ N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

² Les autorisations législatives seront rajustées à la fin de l'exercice pour tenir compte des dépenses réelles. Toute divergence entre les autorisations législatives et les dépenses sera réglée à la fin de l'exercice.

AGENCE DU REVENU DU CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025

DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non vérifié)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses:						
Personnel	5 186 616	1 322 070	1 322 070	4 931 715	1 394 216	1 394 216
Transports et communications	183 684	32 817	32 817	240 789	34 478	34 478
Information	33 586	2 163	2 163	43 246	5 835	5 835
Services professionnels et spéciaux	740 753	103 557	103 557	904 898	171 231	171 231
Location	278 385	62 809	62 809	309 149	68 853	68 853
Achat de services de réparation et d'entretien	47 076	7 876	7 876	69 016	10 891	10 891
Services publics, fournitures et approvisionnements	32 024	2 173	2 173	42 890	3 375	3 375
Acquisition de machines et de matériel	41 638	3 857	3 857	58 809	17 498	17 498
Paiements de transfert	4 589 454	2 642 579	2 642 579	12 023 544	2 896 170	2 896 170
Autres subventions et paiements	260	1 680	1 680	356	2 366	2 366
Dépenses budgétaires brutes totales	11 133 476	4 181 581	4 181 581	18 624 412	4 604 913	4 604 913
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	489 859	121 425	121 425	482 414	122 990	122 990
Dépenses budgétaires nettes totales	10 643 617	4 060 156	4 060 156	18 141 998	4 481 923	4 481 923